



ASSOCIATION SUISSE DES PRATICIENS DE LA METHODE ROSEN
SCHWEIZERISCHER VERBAND DER PRAKTIZIERENDEN DER ROSEN-METHODE
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI PRATICANTI DEL METODO ROSEN

Validité juridique de l'adhésion

L'admission est légalement validée par le versement de la cotisation annuelle conformément à la facture émise par l'administration.

Radiation/Règles d'exclusion

La demande de démission doit parvenir au plus tard un mois avant l'échéance annuelle à la direction de l'association.

Publication des informations sur la pratique

Les membres ont le droit de publier des informations sur la pratique, la formation, une brève déclaration personnelle ainsi qu'une photo (colorée, avec un fond calme) sur la page d'accueil de l'association www.methoderosen-suisse.ch.

Tout changement d'adresse ou de niveau de formation doit être envoyées à la direction de l'association dans les meilleurs délais via le formulaire <informations pratiques> (à voir -> sur le site web/administration)

Informations sur l'association, la pratique et la formation continue (en pièce jointes):

À trouver sur le

- **Site internet -> www.methoderosen-suisse.ch**
- **Espace membre protégé / mot de passe d'accès: rosen.17** (Accès voir sur la page d'accueil au milieu au bord inférieur)
- **Statuts / règlements des commission / organigramme de l'ASMR**
- **Procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale**
- **Code d'éthique de l'Institut Rosen**
- **Exigence de formation continue de l'Institut Rosen**

Confirmation de l'adhésion

Le soussigné confirme qu'il souhaite adhérer à l'association et qu'il a pris connaissance des conditions d'adhésion à l'association Suisse des Praticiens de la Méthode Rosen mentionnées ci-dessus.

Lieu / date / signature

Administration:

Franziska Gränicher

adresse: Utengasse 50, CH-4058 Basel

phone: +41 79 702 54 40

e-mail: f.graenicher@bluewin.ch